

**Extrait des délibérations
du Conseil des syndics
de l'Association syndicale du parc
de Maisons-Laffitte
du 6 juin 2007**

À la suite de l'assemblée générale ordinaire du samedi 2 juin 2007, au cours de laquelle il a été procédé au renouvellement du tiers de ses membres, le conseil des syndics de l'Association syndicale du parc de Maisons-Laffitte s'est réuni le mercredi 06 juin 2007, à 20h30, au siège de l'Association.

Présents et représentés : MM. C. Giraud (président-directeur), R. Follie (vice-président-directeur-adjoint), C. de Chevigny (vice-président délégué), J.C Jaubert (secrétaire général), Ph. Doublet (trésorier), R. Sénécal (membre du bureau), M. Arnold (membre du bureau), J. Monville, Mme A. Guerne (membre du bureau), Mmes A.M Behnam, M. Vagnat, M. F. Lejealle, G. Lobel (syndic suppléant), J.J. Chiozzi (syndic suppléant), A. Semo (conseiller municipal).

Absent excusé : J.C Girot (conseiller municipal)

COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007

L'assemblée générale de l'ASP s'est tenue le 2 juin 2007, sous la présidence de Claude Giraud, président-directeur, entouré des membres du conseil syndical et en présence du député-maire Jacques Myard, du directeur de la MGEN, Monsieur Demeulier et, à la demande de l'ASP, de celle de Maître Mercadal, huissier de justice.

Après présentation des rapports d'activité des différentes commissions, puis du rapport financier, Claude Giraud fait le point sur les six premiers mois de l'année 2007 en évoquant des sujets précis sur lesquels Jacques Myard apportera les informations qu'il souhaite.

- Du fait des nuisances subies au cours de l'été 2006, l'ASP prévoit d'étendre l'arrosage automatique des pelouses de l'avenue Albine sur celles de la place Marine, avec possibilité de faire varier les heures et les jours d'arrosage. Le but : entretenir les pelouses tout en obtenant un effet dissuasif sur de très nombreux jeunes, le plus souvent alcoolisés, parfois violents, source de nuisances et de dégradations jusqu'à des heures avancées de la nuit. Coût : 40 000 euros, pour l'opération de la place Marine, dont 50 % pris en charge par la municipalité.
- La réparation du mur du 21^{bis} avenue Églé prend un temps considérable, pénalise les résidents de cette copropriété et contraint au maintien d'un étranglement de la circulation. Bien sûr il s'agit d'un problème propre à la copropriété, à la compagnie des eaux et aux assureurs. Toutefois, dans un souci de rétablir la circulation sur cette portion de l'avenue Églé, l'ASP a accepté d'avancer 50 % des frais engagés.
- La situation en effectifs de notre centre d'entraînement est préoccupante. En effet, un tiers de la surface du Parc est affecté à l'activité hippique, élément de préservation des espaces verts et pilier financier de l'ASP. La fermeture du centre d'entraînement, par manque d'effectifs de chevaux, remettrait en cause l'équilibre environnemental du Parc et l'équilibre économique de la ville. L'ASP s'en préoccupe sérieusement avec le concours de la municipalité, des entraîneurs et, bien entendu, de France Galop.
- La nouvelle réglementation sur les ASA (Associations syndicales autorisées) conduit à une mise en conformité obligatoire de nos statuts. Il faut savoir que ce sont des associations à caractère agricole - et non urbain - qui sont à l'origine de cette nouvelle réglementation et que nous nous trouvons, de ce fait, assimilés à des associations d'irrigation ! L'ASP a donc demandé à être reçue à la délégation générale des collectivités locales, au ministère de l'intérieur. Les fonctionnaires rencontrés, nouvellement en place et assez peu conscients des problèmes, se sont engagés à remettre les textes en chantier. De son côté l'ASP va saisir Jacques Myard, député de la circonscription afin qu'il propose des aménagements aux textes. Si malgré cela ces textes ne sont pas modifiés dans un délai de 12 mois, il nous faudra organiser une assemblée générale extraordinaire pour approuver les nouveaux statuts. Nous communiquerons sur le sujet et tiendrons les associés informés de son évolution.

➤ Une question qui nous mobilise et au sujet de laquelle sont repris intégralement les propos de Claude Giraud lors de son allocution : « l'interprétation du cahier des charges de Jacques Laffitte, sur un certain nombre de points importants, qui concernent principalement les relations de l'ASP avec ses adhérents, et qui a conduit l'un de ceux-ci, Hubert Souillard, que je n'hésite pas à nommer puisqu'il s'est lui-même dénoncé publiquement, à déposer une plainte devant le tribunal administratif de Versailles contre l'ASP, malgré l'avis contraire qui lui a été donné par le préfet lui-même, sur tous les points qu'il a soulevés. Le tribunal met évidemment beaucoup de temps à rendre son jugement, mais en attendant l'ASP est obligée d'exposer des frais de procédure importants, qui se montent aujourd'hui à plus de 20 000 €, qui auraient été mieux employés à des investissements utiles.

En outre, je précise que cet « associé » refuse depuis 3 ans de payer sa cotisation syndicale, ce qui fait qu'il est le seul à ne pas participer au coût du procès qu'il a engagé !

Enfin, il vient de déposer un nouveau recours contre l'utilisation par l'ASP de son journal d'information des associés le « Parc actualité » ! On peut parler de véritable harcèlement de l'ASP destiné à bloquer, ou en tout cas à ralentir, le fonctionnement normal de l'association.

Les deux énormes dossiers qui sont ici posés sur le bureau, montrent la quantité de lettres, mémoires et autres documents contestant les décisions du conseil syndical !

Il s'agit d'une volonté de harcèlement qui mériterait un recours judiciaire... Nous réfléchissons d'ailleurs, à la possibilité de porter plainte devant un tribunal civil pour entrave au fonctionnement d'un établissement public, injures, insultes, menaces, diffamation...

Depuis hier, donc la veille de cette assemblée, Hubert Souillard a distribué dans les boîtes aux lettres des associés, un tract signé de son nom, accusant le président de l'ASP, moi-même, et le vice-président Robert Follie, également responsable de la commission juridique :

- de refuser d'appliquer le cahier des charges
- de gaspiller l'argent des associés en frais d'avocat (sic)

Il est piquant de constater que Monsieur Souillard, qui n'est pas juriste, accuse indirectement d'incompétence à la fois le préfet et Robert Follie, directeur d'un grand cabinet d'affaires juridiques ! Je suis donc conduit à vous expliquer brièvement les raisons des décisions du conseil syndical dans cette affaire.

Sur le point qui concerne l'interprétation des statuts sur l'application du cahier des charges, le conseil syndical s'est rangé à l'avis du préfet qui est notre autorité de tutelle, qui applique lui-même la jurisprudence des tribunaux.

Le tribunal administratif de Versailles donnera son interprétation le moment venu. Sur l'accusation de ne pas utiliser les compétences de notre vice-président, qui est un juriste spécialisé dans le droit des affaires, et directeur d'un cabinet anglo-saxon, pour rédiger notre mémoire en défense, il semble évident qu'un établissement public ne peut pas risquer une faute de procédure en s'autoproclamant son propre avocat, ce qui est évidemment plus facile à un particulier qui n'a de compte à rendre qu'à lui-même.

En outre, il est déontologiquement impossible à un responsable d'un cabinet de juristes, de s'engager à titre personnel dans un contentieux de caractère administratif.

Ce procès coûte donc bel et bien à l'ensemble des associés, à l'exception de Monsieur Souillard, qui refuse de payer ses cotisations depuis 3 ans. Naturellement l'ASP a demandé au Trésor d'effectuer les poursuites prévues en la matière, mais le résultat est suspendu à la décision du tribunal administratif dans l'affaire en cours ».

Claude Giraud remercie le personnel administratif et le personnel technique pour sa coopération et son efficacité. Au nom du conseil syndical il remercie aussi sincèrement et chaleureusement Paul Mériaux, membre du bureau pendant 14 ans et dont le rôle au sein du conseil a été essentiel. Il a pris la décision d'abandonner ses fonctions « dans un esprit de renouvellement des générations ».

La parole est à Jacques Myard...

Jacques Myard prend à son tour la parole pour traiter d'un certain nombre de sujets divers.

- Rebondissant sur les propos de Claude Giraud concernant les nuisances de l'avenue Albine il se dit déterminé à mettre fin à une dérive qui a trop duré et à faire respecter l'arrêté municipal portant réglementation des pelouses et places pris le 28 mars 2007. Il se félicite de la concertation étroite établie entre l'ASP, la municipalité, le préfet et les différentes forces de police de la ville et est bien décidé à monter en puissance sur la vidéosurveillance, de la place Marine jusqu'à la place du Château. Redresser la barre prendra du temps, ajoute-t-il, tout en insistant sur la nécessaire combinaison de toutes les forces de police pour faire face.
- Concernant la reconstruction du mur du 21^{bis} avenue Églé, Jacques Myard précise qu'il s'agit là d'un litige privé, sur un domaine privé.
Il fait cependant pression pour faire avancer les choses. L'architecte de la copropriété va déposer une déclaration de travaux pour la reconstruction de ce mur. Coût : 1 million d'euros...mais qui va payer ? Il y a donc conflit d'experts devant les tribunaux. Il faut savoir par ailleurs que la remise en état de l'avenue réouverte au passage des véhicules légers, uniquement, a été prise en charge à 50 % par l'ASP, l'autre moitié étant à la charge de la mairie.
- En matière d'activité hippique, Jacques Myard félicite Christophe de Chevigny pour son « cadrage » du problème dans l'exposé de son rapport d'activité. La baisse des chevaux à l'entraînement est due au départ d'un entraîneur et de ses 80 chevaux. De nouvelles modalités concernant les baux pour la location des écuries de France Galop ont été adoptées par le conseil d'administration de France Galop, le 21 mai dernier. Le maire redit par ailleurs avec force qu'il fera barrage à tout achat d'écuries à des fins autres que leur destination initiale. Il est déterminé à « protéger l'activité hippique et à la défendre bec et ongles».
- Pour ce qui est des travaux, d'éclairage notamment, Jacques Myard précise que 130 points lumineux sont en cours d'installation. Ces travaux commencés depuis 10 ans devraient

s'achever dans 4 ans. Par ailleurs des travaux sont prévus pour l'assainissement et sur l'eau potable.

- La propriété du 1^{bis} avenue Jean-Jacques Rousseau, en déshérence et régulièrement squattée, vient de tomber dans le domaine public et sera vendue par l'État.
- Le maire rappelle que notre Parc est urbain, avec des protections extrêmement fortes (inscription, classement...). Il souhaite que les clôtures fassent l'objet de déclaration de travaux et qu'il n'y ait pas de clôtures aveugles, conformément au POS et au cahier des charges de Jacques Laffitte.
- Saisi du problème de l'enlèvement du fumier, Jacques Myard évoque deux solutions possibles pour le stockage, ailleurs que dans le Parc : soit sur un terrain propriété de la ville de Paris et proche de la porte de Fromainville, soit près de l'hippodrome, sans nuisances pour les riverains.
- Concernant le projet de regroupement de la MGEN sur le site de Talma Jacques Myard informe que des places de parking supplémentaires seront faites, sans abattre d'arbres.
- Le centre hospitalier des courses, un temps menacé, répond à un besoin réel. Aujourd'hui confirmé il se caractérise comme un hôpital de proximité. L'autorisation d'installer un scanner a été donnée et d'ici la fin de l'année un service d'urgences, accessible 24 h/24, sera ouvert.

Jacques Myard conclut ses propos sur la nécessaire collaboration entre la ville et le Parc, pour le bien commun. Il approuve les rapports d'activité, le rapport financier, et vote « Oui ».

Préoccupations, constats, questions d'associés...

- De récentes inondations ont provoqué des dégâts considérables résidence Albine. Les espaces verts sont pourtant parfaitement entretenus afin que les feuilles ne viennent obstruer les évacuations. Il faut savoir que l'évacuation des eaux pluviales a été branchée, en son temps, sur celle des eaux usées et que le diamètre du collecteur, installé alors que le Parc était moins urbanisé, est insuffisant. L'interlocuteur en la matière est le maire.
- Qu'en est-il de la clinique du Parc ? Sa démolition est imminente car le bâtiment n'est plus aux normes. Elle devrait être remplacée par une maison de retraite informe Madame Chastel, au titre d'ancienne présidente de la clinique.
- Les efforts faits pour améliorer la sécurité au niveau des avenues Albine et Églé ne risquent-ils pas de faire de la pelouse du cheval Dollar une solution de repli ? Il faudra surveiller ce secteur afin de contrer toute dérive dit Claude Giraud.
- La circulation de transit s'accroît, le Parc devient un circuit d'entraînement de motos et de regroupement de scooters, l'arrêté interdisant les jeux de ballon sur les pelouses de l'avenue Albine n'est pas respecté et il faut s'attendre un jour à un accident grave... Il s'agit d'un problème de société compliqué à résoudre reconnaît Claude Giraud. Il rappelle que les voies du Parc sont ouvertes

à la circulation publique. Des contrôles de vitesse renforcés vont être demandés à la police nationale, ainsi qu'une meilleure surveillance aux heures de pointe. D'autre part, des ralentisseurs seront mis en place au croisement des avenues Alblne/Engrand.

- Concernant la braderie de septembre, il faut absolument cette année éviter les débordements subis en 2006. L'ASP a pris langue avec le maire à ce sujet. Il a promis de tout mettre en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise. Claude Giraud conseille d'écrire au maire pour lui rappeler de faire respecter les mesures promises.

- Odile Rousselot signale qu'elle apprécie l'étroite coopération qui, depuis plusieurs années, s'est établie entre l'ASP et elle. Elle apporte donc son soutien au président Claude Giraud et vote « oui » à l'approbation des rapports moral et financier

Mise en garde

Suite à un courrier adressé à l'ASP par Hubert Souillard, la veille de l'assemblée pour prévenir qu'il souhaitait enregistrer sur support magnétique les propos tenus lors de l'assemblée générale, le président Claude Giraud, aussitôt après avoir déclaré la séance ouverte, lit la mise en garde suivante :

« Avant de donner la parole aux responsables des commissions qui ont rédigé le rapport d'activité et le rapport financier, je précise qu'au titre de président-directeur de l'association, je préside cette assemblée et en décide le déroulement, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par les statuts.

À cet égard, j'interdis que les débats fassent l'objet d'un enregistrement sur support magnétique, cette décision s'appliquant en particulier à Monsieur Hubert Souillard qui en a fait la demande. Il se mettrait de ce fait en infraction par rapport au règlement de l'association et un enregistrement public pourrait surtout empêcher les intervenants de s'exprimer librement.

Cette annonce préliminaire sera consignée au procès-verbal dressé par Maître Mercadal, huissier de justice, ici présent, et désigné par décision judiciaire sur requête de l'ASP, ainsi qu'il est indiqué sur l'affiche apposée à l'entrée de cette salle, de même que tout enregistrement qui serait fait néanmoins et serait exploité publiquement, serait illégal et pourrait faire l'objet d'un recours judiciaire par toute personne assistant à cette assemblée ».

Un colloque historique

Le cercle historique de Maisons-Laffitte (Société des Amis du Château de Maisons) propose un colloque sur le thème : « Le banquier Jacques Laffitte (1767-1844) », le samedi 13 octobre 2007 de 9 heures à 18 heures à Maisons-Laffitte – salle de l'ancienne église. Ce colloque sera l'occasion d'approfondir la connaissance de Jacques Laffitte, qui a marqué l'histoire de Maisons-Laffitte.

Annonce décès M. Longuet

Claude Longuet, syndic du Parc de la première heure est décédé le 8 mai 2007. Il a participé activement à la préservation et à l'aménagement du parc de Maisons-Laffitte.

Résultats des votes

L'assemblée générale de l'Association syndicale autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est tenue le samedi matin 2 juin 2007, centre Montesquieu, 9, avenue Desaix, à Maisons-Laffitte, sous la présidence de Claude GIRAUD, président-directeur de l'Association syndicale et en présence de Jacques Myard, député-maire.

Sur **3053** associés, totalisant **199 836** voix, **764** associés, totalisant **104 061** voix (**68 165** voix après application de l'article 12 des statuts *), étaient présents ou représentés.

Après lecture des rapports d'activité et financier, les propriétaires ont fait part de leurs observations et posé des questions auxquelles ont répondu, autant que possible, le président, les rapporteurs de commissions et le député-maire .

Ensuite, il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

1 – Vote pour l'approbation des rapports d'activité et financier

- **Voix exprimées : 66 487**

➤	Pour	66 007	voix	soit 99.28 %
➤	Contre	149	voix	soit 0.22 %
➤	Nulles	331	voix	soit 0.50 %

2 – Élection des candidats syndics : liste « Union pour la défense du Parc de Maisons-Laffitte »

Voix exprimées : Titulaires : 67 919
 Suppléants : 65 879

		<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
➤	Pour	67 883	65 843
➤	Contre		36
➤	Nulles	36	

Cette année avait lieu le renouvellement par tiers du conseil syndical et d'un syndic suppléant.

Ont été réélus pour 6 ans :

- Anne-Marie Behnam
- Robert Follie
- Robert Sénécal

A été élu pour 6 ans

- François Lejealle Ancien syndic suppléant, confirmé en qualité de syndic titulaire

A été élu second suppléant

- Jean-Jacques Chiozzi, propriétaire-entraîneur et mansonien de longue date. Il est décidé à s'investir pour assurer la pérennité du Parc et de ses activités. Il assurera le lien entre le monde hippique et l'ASP.

Le conseil syndical

Ont été nommés :

Président-directeur	Claude Giraud
Vice-président-directeur-adjoint	Robert Follie
Vice-président-directeur-délégué	Christophe de Chevigny
Secrétaire général	Jean-Claude Jaubert
Trésorier	Philippe Doublet
Membres du bureau	Michel Arnold, Annick Guerne, Robert Sénécal

Les commissions

Elles sont chargées de suivre les différentes activités de l'ASP, d'étudier les sujets qui relèvent de leur domaine, de faire des propositions au conseil syndical, et d'en suivre la mise en œuvre.

- **Administration générale – sécurité**
Rapporteur : **Jean-Claude Jaubert**
- **Budget – Finances**
Rapporteur : **Philippe Doublet**
- **Communication**
Rapporteur : **Annick Guerne**
- **Espaces verts – Environnement**
Rapporteur : **Robert Sénécal**
- **Urbanisme**
Rapporteur : **Michel Arnold**
- **Voirie – Circulation**
Rapporteur : **Jean Monville**
- **Activité hippique**
Rapporteur : **Christophe de Chevigny**
- **Conseil juridique**
Rapporteur : **Robert Follie**